

Introduction

Un cadre qui permet à chacun de trouver une place, dans un espace sécurisé.

Ni parent, ni enseignant, ni éducateur, nous n'avons pas d'obligation de résultat. Nous ne cherchons ni à rectifier, ni une quelconque performance. Nous avons en revanche une obligation de moyen. Nous souhaitons donc mettre tous les moyens possibles en place pour permettre à chaque enfant de vivre un temps de vacances, de loisirs, de détente, de repas (un temps de vie) en sécurité, à son rythme, quelque soit son âge, son sexe, son handicap, son origine, sa personnalité. Si nous lui offrons un espace adapté, où chacun se sent en sécurité, en confiance, où chacun se sent respecté. **Nous pensons que l'enfant est compétent pour organiser son temps de loisirs.**

Ce cadre repose sur 3 interdits non négociables

Il est interdit de ne pas respecter l'autre

Il est interdit de ne pas respecter les locaux, le matériel

Il est interdit de sortir de la structure non accompagné d'un adulte (sauf autorisation parentale)

La place de l'adulte.

Le rôle de l'adulte est de garantir ces interdits, d'aider l'enfant à se positionner clairement par rapport eux : « C'est interdit, ni toi, ni moi ne pouvons changer cela... ». Il est nécessaire que l'adulte préfère valoriser, plutôt qu'adopter une attitude répressive ou menaçante. Même si c'est parfois plus long et plus difficile, il préfère tisser du lien, et construire une relation de qualité avec l'enfant, plutôt que de mettre en place un rapport d'obéissance inconditionnelle à l'adulte. Au lieu de prôner prioritairement le respect de l'adulte, il adopte une attitude **respectueuse de l'enfant**. Il se montre ainsi adulte repère, non violent, à l'écoute, ôte la barrière entre l'enfant et lui, et favorise ainsi le dialogue, dans une confiance sereine. Nous pensons qu'il est très important pour la construction d'un enfant de rencontrer sur son chemin des adultes qui raisonnent différemment (des autres adultes), qui agissent différemment. Des adultes qui ne font pas la morale, ne se mettent pas nécessairement en colère lorsque qu'ils sont contrariés, qui parfois, se contente d'écouter. Ces rencontres associées aux jeux ou aux loisirs peuvent faire grandir enfants comme adultes.

La place de notre accueil collectif de mineurs dans le parcours éducatifs des enfants.

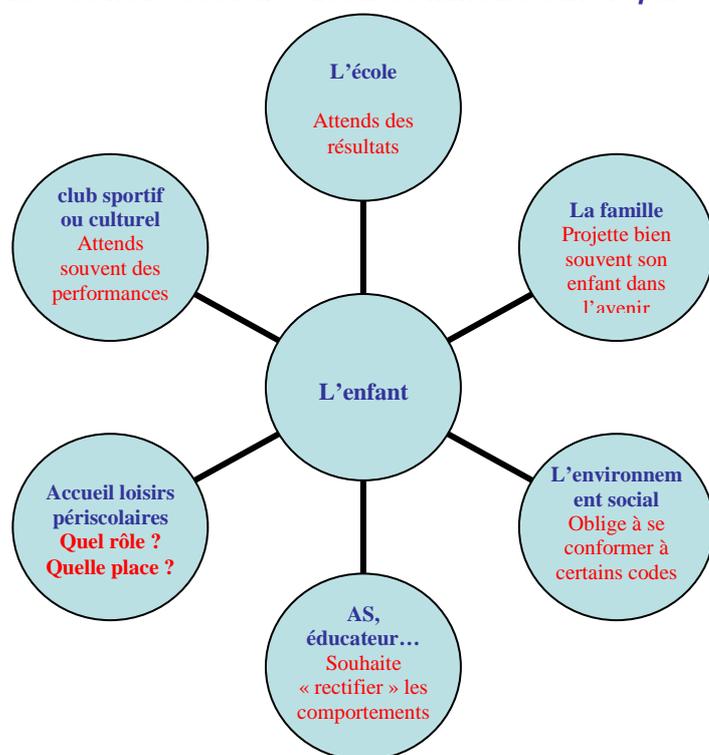


Schéma du parcours éducatif de l'enfant

Pour se construire dans les meilleures conditions, un enfant a besoin de trouver une image positive auprès de chacun des acteurs qu'on peut dire éducatifs. Au minimum auprès de l'un des acteurs.

L'accueil collectif de mineurs est un des seuls lieux où l'enfant est accepté tel qu'il est : un enfant. Un lieu où on n'attend rien de lui, et où on ne cherche pas à le rectifier.

Références

Si nous voulons...

Si nous voulons l'autonomie, la responsabilisation des enfants.

Si nous considérons que l'enfant est une personne avec des besoins, des envies, une histoire, des savoirs.

Si nous avons la volonté de reconnaître et de valoriser les compétences des enfants.

Si nous souhaitons prendre en compte les différentes individualités dans le groupe, les différents besoins, les différentes attentes.

Si nous croyons que l'enfant est en activité depuis son réveil et jusqu'à son coucher.

Si nous sommes persuadés que l'adulte n'est donc pas indispensable pour son activité, il n'est que le moyen d'aller plus loin, de progresser, de découvrir.

Si nous avons observé qu'il souhaitera peut être finir ce qu'il a entrepris avant de passer à table, ou attendre que son copain soit revenu.

Si nous souhaitons que chacun puisse vivre à son rythme.

Alors notre organisation doit être au service de l'enfant.

Jean-Philippe Le Noa, Un cadre moyen de libertés, Courcelles-sur-Aujon

Les droits de l'enfant selon Janusz Korczak 1878-1942

- L'enfant a droit à l'**amour** ("Aimez l'Enfant, pas seulement le vôtre")
- L'enfant a droit au **respect** ("Demandons le respect pour les yeux brillants, les fronts lisses, pour l'effort juvénile et la confiance. Pourquoi des yeux ternes, un front ridé, des cheveux gris ... ou une résignation fatiguée exigeraient-ils un plus grand respect ?")
- L'enfant a le droit de vivre dans le **présent** ("Les enfants ne sont pas les personnes de demain, ils sont des personnes aujourd'hui")
- L'enfant a le droit **d'être lui-même** ou elle-même ("Un enfant n'est pas un billet de loterie destiné à gagner le gros lot")
- L'enfant a le droit à l'**erreur** ("Nous renonçons au désir illusoire d'avoir des enfants parfaits")
- L'enfant a le droit d'avoir des **secrets** ("Respectez leurs secrets")
- L'enfant a le droit d'être **pris au sérieux** ("Qui demande son avis ou son consentement à l'enfant ?")
- L'enfant a le droit d'être apprécié pour **ce qu'il est** ("L'enfant, étant petit, a peu de valeur marchande")
- L'enfant a le droit de **désirer**, de **réclamer**, de **demander** ("Avec les années, le fossé entre les demandes des adultes et les désirs des enfants s'élargit progressivement")
- L'enfant a le droit à "un mensonge, une tromperie, un vol occasionnels"
- L'enfant a le droit que l'on respecte **ses biens et son budget** ("Chacun a le droit de faire respecter sa propriété, quel qu'en soit le peu d'importance ou de valeur")
- L'enfant a le droit de **résister** aux influences éducatives qui entrent en conflit avec ses croyances ("Il est heureux pour le genre humain que nous soyons incapables de forcer les enfants à céder aux coups portés à leur bon sens et à leur humanité")
- L'enfant a le droit de **protester** contre une injustice ("Nous devons en finir avec le despotisme")
- L'enfant a le droit que l'on respecte son **chagrin** ("Ne serait-ce que pour la perte d'un caillou")

Permettre à l'enfant de faire tout ce qu'il veut ?

« Jamais de la vie ! Nous risquerions de transformer un esclave qui s'ennuyait, en un tyran ! En lui interdisant certaines choses, nous permettons à sa volonté de s'exercer, nous encourageons son esprit d'invention, nous éveillons son esprit critique et la faculté d'échapper à un contrôle abusif. [...]. Alors qu'une tolérance excessive ou "tout est permis", où la moindre envie est satisfaite, risque au contraire d'étouffer sa volonté. Dans le premier cas, nous l'affaiblissons, dans le second nous l'intoxiquons. »

Un droit essentiel

« Je pense que le premier et le plus indiscutable des droits de l'enfant est celui qui lui permet d'exprimer librement ses idées et de prendre une part active au débat qui concerne l'appréciation de sa conduite et [si nécessaire] de sa punition. »

Bon à savoir

« Plus le niveau spirituel de l'éducateur est pauvre, plus sa morale est incolore, plus grand sera le nombre des injonctions et interdictions qu'il imposera aux enfants, non pas par souci de leur bien, mais pour sa propre tranquillité et son propre confort. »

J. Korczak, Comment aimer un enfant

1- L'organisateur



1-1 L'association

L'Association Relais est une association loi de 1901, fondée en 1988.

Siège social : 5, rue des Ecoles, 54360 Mont-sur-Meurthe

A côté de cette première association, six autres associations ont vu le jour :

Relais Lorraine Sud en 2003,

Relais Lorraine Nord en 2004,

Relais Lorraine Centre en 2005,

Relais «De Meuse à Meurthe » en 2007

Relais «De Vezouze à Cristal » en 2007

Relais «Lorraine Vosges » en 2008.

La Fédération des Associations Relais a été créée en juin 2006, afin de garantir cohérence et stabilité aux projets associatifs et aux activités gérées par les 7 associations.

1-2 Le projet éducatif

« Promouvoir, créer, gérer et développer toute forme d'action en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de l'Adolescence, en lien avec le milieu familial et social. Des actions sociales menées en direction des familles, particulièrement dans le cas de situations socio-éducatives difficiles. »

Extrait des statuts de l'association.

Depuis sa création, l'Association Relais met en œuvre des actions en direction de la Petite Enfance et de l'Enfance, en partenariat avec les collectivités locales (communes, communautés de communes), les Caisses d'Allocations Familiales et les Conseils Généraux. Elle gère différents établissements :

- Multi accueils Petite Enfance
- Accueils de loisirs et accueils périscolaires
- Ludothèques
- Relais Assistantes Maternelles
- Lieux d'accueil Parents- Enfants
- Séjours de vacances (colonies)

1-3 Délégation de Service Public, un accueil ouvert toute l'année

Avec les accueils de Matzenheim, Kogenheim, Huttenheim, Westhouse et Rossfeld, **L'association Relais gère donc en délégation de service public l'accueil de loisirs et périscolaire de la Communauté de Communes de Benfeld.**

2- A propos du public

L'accueil de loisirs et périscolaire de Benfeld est ouvert toute l'année, sauf 4 semaines en été (août) et deux semaines en hiver (noël). En été, lors de la fermeture du mois d'août, le relais est pris par l'accueil de Matzenheim. Les jours d'école, nous accueillons midi et soirs des enfants de trois écoles de Benfeld. Les mercredi et jours de vacances, nous accueillons des enfants de l'ensemble de la communauté de communes, et quelques uns de l'extérieur du territoire.

Nous affirmons notre volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap ou en grande difficulté socio-éducative. Le Centre Médico-Social de Benfeld, l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, des familles d'accueil d'enfants alternant entre famille, hôpital de jour et école, font désormais appel à nous. Nous accueillons à ce jour 6 enfants qui bénéficient d'une prise en charge des services sociaux.

Les objectifs sont variés :

- Permettre la fréquentation d'une structure non spécialisée, au milieu d'enfants qu'on peut qualifier d'ordinaire
- Permettre des moments de repas détendus, équilibrés et en quantité suffisante
- Permettre une alternative au placement
- Offrir un bain de langage
- Offrir tout simplement un temps de loisirs

Avec ces enfants comme avec d'autres dits ordinaires, nous rencontrons parfois des phénomènes de violence, verbale comme physique, des troubles du comportement. Néanmoins, une grande partie du public se montre à l'écoute, ce qui nous autorise à adapter notre accueil le plus possible en direction des enfants qui nécessitent une attention particulière.

Éducateur mon ami !

« N'as-tu pas honte d'être réellement en colère ? Regarde-le comme il est : petit, frêle, maladroit. Ne le regarde pas tel qu'il sera, mais tel qu'il est : privé de ses cris joyeux, de sourires éclatants. Il connaît, il pressent le poids de son handicap. Laisse-le oublier, laisse-le se reposer. Dans sa vie sinistre, qu'il garde ce puissant levier moral : le souvenir de l'être, unique parfois, qui lui aura été bienveillant, qui ne l'aura pas déçu. Qui l'aura connu, qui aura tout su de lui, et qui malgré cela sera resté bienveillant : son éducateur. »
J. Korczak, « Théorie et pratique », 1925

3- Fonctionnement

3-1 La nouvelle équipe

8 animateurs

Esra Grunenwald	titulaire BAFA	32h/semaine	CDI
Romain Hermand	titulaire BAFA	30h/semaine	CUI
Lucas Mandarini	titulaire BAFA	30h/semaine	CDI
Adrien Bertram	en formation BAFA	30h/semaine	CUI
Audrey Wetter	titulaire CAP petite enfance	24h/semaine	CUI
Nicolas Hertzog	BAFA / BPJEPS en cours	35h/semaine	Apprentissage
Aline Jehel	Diplôme Universitaire de Sports Adaptés	24h/semaine	CUI
Priscilla Da Foncesca	titulaire BAFA	24h/semaine	CUI

2 personnes de service

Fabienne Tempel	30h/semaine	CDI
Léa Hatsch	24h/semaine	CUI

1 directeur adjoint

Dimitri Schmitz-Kaminski	32h/semaine	CDI
--------------------------	-------------	-----

1 directeur

Sébastien Gonzalez	35h/semaine	CDI
--------------------	-------------	-----

3-2 Les locaux

L'accueil occupe des locaux dédiés, aménagés, et adaptés, à proximité de l'école maternelle du Centre. La commune de Benfeld nous permet d'utiliser quotidiennement la salle de motricité de l'école maternelle du Centre. Cela permet de ne pas « congestionner » les locaux de l'accueil et vient combler le manque d'espace de jeux extérieurs. Cette salle sert donc à l'animation d'activités de loisirs comme des jeux sportifs, de la danse, des activités d'expression, et accueille les réunions de l'ensemble du collectif adultes-enfants que nous appelons « Forum ». De plus, la communauté de communes loue la salle du cercle protestant, rue du Docteur Sieffermann, à 200m de nos locaux, tous les midi des jours d'école.

3-3 Les effectifs

La salle annexe rue du docteur Sieffermann nous permet d'accueillir un maximum de 80 enfants. 58 dans les locaux dédiés, 22 dans la salle protestante.

Effectifs enfants max prévisionnels / Effectifs animateurs mini prévisionnels

Midi périscolaire	Ecole Briand		Ecole Rohan		Ecole du Centre		Total	
Total	46		26		8		80	
Annexe	16		6				22	2
Structure	30	3	20	2	8	1	58	6

Soir périscolaire	Ecole Briand		Ecole Rohan		Ecole du Centre		Total	
Structure	32	3	18	2	8	1	58	6

Mercredi / Vacances	Moins de 6 ans		Plus de 6 ans		Total	
Total	24	3	34	3	58	6

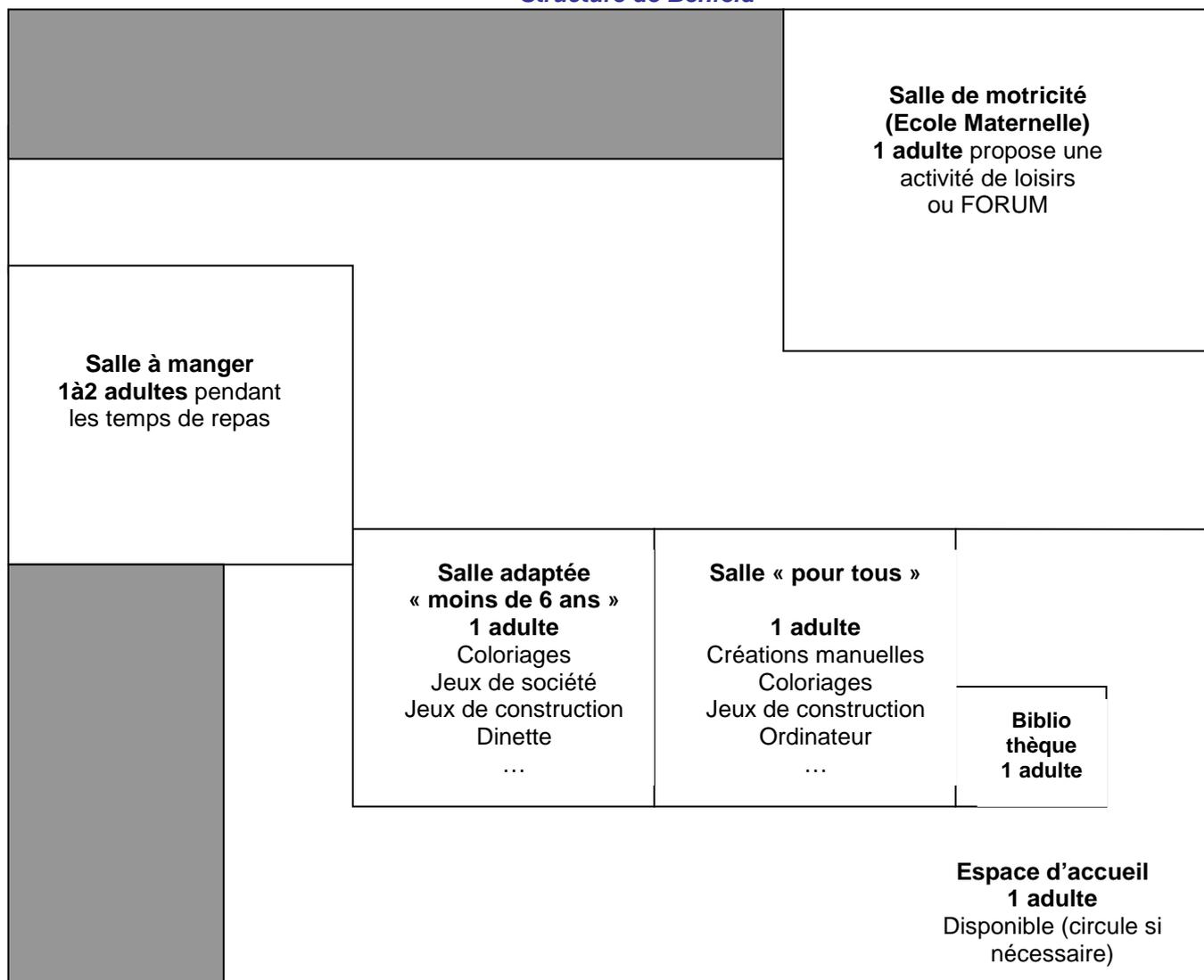
A noter :

En 2010, notre capacité d'accueil semble satisfaire à la demande, si on exclut les demandes concernant les enfants de moins de 6 ans.

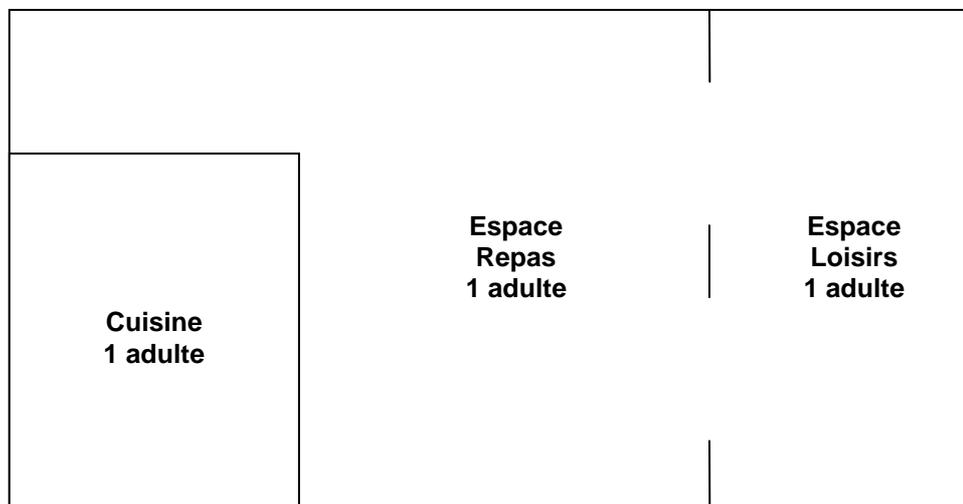
4- Organisation

4-1- Aménagement de l'espace et répartition des animateurs

Structure de Benfeld



Salle annexe dite « ouistiti »



4-2 Les différents temps de l'accueil

Repas de midi

Le repas est ouvert de 11h45 à 13h10 les jours d'école, de 11h45 à 13h45 les mercredi et vacances. Les enfants peuvent choisir entre manger et l'ensemble des autres activités, à partir d'une heure limite, les enfants qui ne sont pas encore allés au repas sont appelés. Un pointage est effectué, cela permet de vérifier que tous les enfants ont mangé.

Accueil du soir

L'accueil du soir comporte deux spécificités : le goûter et l'aide aux devoirs. Un goûter est proposé aux enfants sous forme d'un buffet ouvert de 16h15 à 17h00 (céréales, pain, confiture, miel, fruits, laitages. Le goûter se déroule dans la salle à manger. Après 17h00, la salle à manger est utilisée pour l'aide aux devoirs. Deux adultes encadrent cette activité. Nous demandons à chaque parent s'il souhaite que les devoirs soient faits avec nous. L'activité ne concerne donc pas l'ensemble des enfants et n'a pas de caractère obligatoire.

4-3 Les activités de loisirs : Ce qui est proposé, comment ?

Chaque jour, l'enfant trouve dès son arrivée et jusqu'à son départ, un panel d'activités au choix sous la forme d'espaces permanents d'activités : activités manuelles de création, coloriages, dessins, découpages, collages, jeux de société, jeux de construction, dinette, bibliothèque. En plus de ces activités, chaque midi, un animateur propose dans la salle de motricité de l'école maternelle une activité de loisirs (foot en salle, jeu de balle, danse, ...)

Les mercredi et jours de vacances, l'enfant peut choisir au moment des forums (temps de réunions du collectif adultes-enfants), le matin autour de 9h00 et l'après-midi autour de 14h00, une activité, proposée par un adulte, sous la forme d'ateliers (expression, jeux extérieurs, création, jeux sportifs, jardinage etc.). Les enfants peuvent également proposer des activités, si l'idée est réaliste et réalisable, un animateur (ou plusieurs) les accompagne.

Les enfants peuvent choisir une activité, circuler d'un atelier à un autre, choisir de ne pas participer (les espaces permanents restent ouverts). Un animateur reste disponible pour « gérer » cette libre circulation.

Nous souhaitons des projets d'activité de plus en plus riches et variés. De l'imaginaire, du conte, mais aussi de la construction de jeux en bois, la mise en place d'un site internet des enfants, d'un atelier cirque...

5- Organisation des adultes

5-1 Réunions de préparation-bilan-réglations

Chaque mardi de 14h30 à 15h30, une réunion vise à préparer le mercredi. Chaque jeudi de 14h30 à 15h30, une réunion permet un bilan.

Chaque lundi de 11h00 à 11h30, une réunion permet l'organisation des temps périscolaire. Chaque vendredi, de 11h00 à 11h30, une réunion permet la régulation.

Un samedi avant chaque vacance est consacré à la préparation des sessions de vacances. Un repas-bilan est organisé après chaque session.

5-2 Consignes aux animateurs (ces consignes sont complétées par les fiches de poste en annexe du projet)

- Le couloir et la salle pour tous sont des lieux à encadrer en priorité.
- Les espaces où il n'y a aucun adulte doivent être fermés.
- La libre circulation des enfants signifie que l'adulte doit être attentif : Qui entre ? Pourquoi ? Qui sort ? Pour aller où ? L'enfant a-t-il rangé ses affaires ? L'enfant est-il équipé pour sortir ?
- La circulation entre la salle de motricité et le reste du centre nécessite une attention, une veille particulière (habillage, chaussure, les portes, etc.). La porte bleue de la salle de motricité doit être toujours ouverte en cas d'utilisation de la salle, la porte vitrée fermée pour le chauffage.
- Afin de rester un nombre suffisant d'adultes par espace, si on se retrouve avec deux ou trois enfants dans une salle, alors que beaucoup d'enfants se trouvent dans une autre, il ne faut pas hésiter à fermer la salle pour renforcer l'encadrement là où c'est nécessaire.

5-3 Attitude, savoir-être, savoir-faire de l'animateur

- Préparer des activités de qualité
- Savoir se questionner : mon activité a-t-elle suffisamment d'intérêt pour les enfants ?
- Savoir faire des choix, gérer l'imprévu, modifier son activité au moment où on sent qu'elle va partir en vrille, savoir rebondir
- Canaliser les enfants « leaders » tout en valorisant les autres
- Clarifier l'organisation de la journée avec les enfants
- Prendre le temps de poser les consignes avant les activités, les piscines, les sorties etc. pendant les moments de regroupement, en petit groupe ou individuellement (selon la personnalité de l'enfant et sa propension à transgresser les limites) afin de s'assurer que chacun ait entendu au moins une fois la ou les consignes
- Mettre en place un cadre sécurisant, garantir les règles de vie. La loi est une contrainte mais elle protège enfants et animateurs (elle éloigne chacun de ses comportements violents). Les règles sont rassurantes si elles sont justes et comprises
- Eviter de crier sur un enfant ou sur le groupe, éviter toute forme de violence envers l'enfant.
- Accepter le conflit, la confrontation de vos opinions, ou croyances, à celles de l'enfant. C'est aussi en se confrontant à l'adulte que l'enfant se construit.
- Etre attentif et à l'écoute

Si un enfant transgresse une règle, il faut réagir, interpeler l'enfant avec trois objectifs :

- Obtenir une écoute et une explication de sa part (description des faits)
- Rappeler la règle et lui signifier clairement qu'il vient de la transgresser
- Trouver une sanction appropriée (en lien avec la transgression, souvent il s'agit d'une réparation).

A noter : cet entretien avec l'enfant peut déjà être une forme de sanction.

Si un enfant n'écoute pas les consignes à plusieurs reprises, perturbe ainsi le déroulement des activités, gêne la gestion des autres enfants, monopolise toute l'attention de l'adulte... Si un enfant se montre violent et adopte donc une attitude dangereuse pour lui et/ou pour les autres. Si vous ne maîtrisez plus l'ensemble de la situation. Alors, l'enfant doit être isolé dès que possible, avec un adulte. Dans la mesure du possible remettez-vous en à la direction, ou à l'animateur qui circule. Ils ne sont pas forcément plus compétents, mais ils sont présumés avoir plus de distance sur les événements.

Tolérance et pouvoir de la parole

Il y a deux différences majeures entre l'enfant et l'adulte qu'il nous faut accepter :

- Un enfant n'a que peu l'occasion de pacifier ses émotions par la parole. En tout cas il les gère beaucoup moins facilement d'où les comportements violents, ou difficile à gérer. Notre seul outil (notre seule arme) pour désamorcer ces situations est la parole. Mais attention, parler n'est pas bavarder au sujet de la pluie et du gros temps, parler ou donner la parole, n'est pas monopoliser la parole.
- Un enfant n'a pas encore pris de positions très claires par rapport à la loi et aux règles. D'où les fréquentes transgressions. Il s'agit de l'amener à se positionner.

L'affirmation de la loi n'est donc pas une tâche facile et immédiate. Enoncer et répéter les règles de vie est essentiel mais ne suffit pas. Souvent il faudra dialoguer.

Quelques règles de gestion positive de conflit

- Distinguez la personne de ses actes.
- Evitez d'agresser votre interlocuteur, de lui faire tout de suite des reproches, même s'ils vous semblent justifiés. Prenez du recul, calmez vous et réfléchissez à ce que vous voulez, orientez vos paroles et vos actes dans cette voie. Plus vous êtes clair et lucide, plus vous avez des chances d'obtenir ce que vous voulez.
- Si vous ne montrez pas de la considération pour votre adversaire, vous allez droit à la catastrophe avant même d'avoir abordé le fond du problème.
- Vous avez le droit et le devoir d'exprimer votre désaccord, mais pas avant d'avoir créé un climat de confiance et de coopération. Sinon, vous mélangez les personnes et les faits, et vous instaurez un flou.
- Instaurez un climat de confiance et démontrez que la personne que vous avez en face de vous est indispensable pour avancer.
- On ne vous demande pas d'aimer votre interlocuteur, mais simplement de le comprendre et de créer une communication efficace.
- Reconnaissez que l'autre peut ressentir et exprimer ce qu'il ressent, sans qu'on le juge pour cela, et que vous pouvez faire de même.

Il s'agit de :

- Savoir exactement ce que vous voulez et affirmer votre position.
- Savoir ce que veut ou pense l'enfant et faire en sorte qu'il se sente compris. Poser des questions : Que veux-tu exactement ? Pourquoi as tu dit ou fait cela ? On ne vous demande pas d'aimer ce qu'il a dit ou fait, mais de le respecter assez pour bien l'écouter.
- Proposer une solution qui soit acceptable pour arriver à un accord. Même s'il faut pour cela mordre un peu sur vos exigences et faire quelques concessions. Soyez raisonnable, ne proposez pas une solution qui soit insultante pour l'enfant. Personne ne peut gagner sans accord et rien ne sert d'alimenter le conflit.

6- Relation aux parents

Pour élargir la confiance entre parents, enfants et animateurs, nous souhaitons que le lien avec les parents soit renforcé, et leur donner une place privilégiée. Nous avons mis en place des moyens d'accueil et d'information :

- Un animateur est toujours disponible pour accueillir les parents et les enfants
 - Accueillir (aller vers) chaque parent et chaque enfant le matin comme le soir
 - Se présenter, rassurer
 - Commencer à veiller sur les affaires des enfants
 - Présenter et orienter vers les espaces permanents d'activités
 - Ecoute et information des parents
- La mise en place d'une boîte électronique relais.benfeld@free.fr facilite beaucoup la communication
- Les parents sont invités à accompagner les sorties de l'accueil de loisirs
- Chaque parent est bienvenu à tout moment de l'accueil, il peut participer aux activités, au repas ou simplement observer.
- Deux réunions parents-animateurs sont programmées par an
- Un site permet à tout moment la liaison entre famille et accueil <http://relais.benfeld.free.fr>

7- Evaluation

- Dans le cadre de l'évaluation du projet, nous procédons à une enquête satisfaction avant la fin d'année civile.
- Nous demandons régulièrement l'avis des enfants.
- Nous procédons régulièrement à une évaluation détaillée du projet en fin d'année scolaire, les 30 et 31 août 2010.